



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 novembre 2024

DATE DE CONVOCATION
15 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un novembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA,
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE,
M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (pouvoir de
Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Daniel CHETTA),
M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE,
M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Michel CLÉMENT (suppléant
de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir de Mme Maryline
GRANDIOWSKY), M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Roland GOUJON,
M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO,
Mme Rachelle PETIT, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme
THEVENEAU.

Étaient absents : Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (pouvoir à M. Vincent CROUZIER),
Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), Mme Bernadette BERGER
(suppléante de M. Martial PARIZOT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin
BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA
(pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), Mme Maité COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS
(suppléée par M. Michel CLÉMENT), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence
SCHERRER), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE),
M. Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice
ESPINOSA), M. Martial PARIZOT (pouvoir à M. Dominique JANIN), Mme Stéphanie PEPIN
(suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par
Mme Stéphanie PEPIN), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie
FERREUX), M. Claude VERDREAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DANCOURT, 4^{ème} Vice-président délégué à
l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux transports et à la Transition énergétique.

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	24
VOTANTS :	30

Délibération n°21/11/2024/07

Objet : Créances admises en non-valeur

Par courriel en date du 24 octobre 2024, Madame Sylvie PERNET, Comptable Public, a fait une demande de mise en non-valeur pour un certain nombre de titres du service Enfance-Jeunesse pour lesquels les poursuites ont été infructueuses.

La Collectivité doit donc procéder à la mise en non-valeur pour ceux-ci, pour un montant global de 2 342,69 € (deux mille trois cent quarante-deux euros et soixante-neuf centimes) portant sur les exercices de 2017, 2018 et 2019.

Les crédits sont inscrits à l'article 6541 - créances admises en non-valeur au Budget Principal.

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} commission (Finances, Personnels, Moyens informatiques, Modernisation de l'Administration) réunie le 12 novembre 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de la mise en non-valeur des titres dont la liste est annexée à la présente, pour un montant global de 2 342,69 € (deux mille trois cent quarante-deux euros et soixante-neuf centimes),
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 21 novembre 2024

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER